

CONDITIONS DE L'AUBRE
Ce Journal se publie trois fois par semaine les Mardi, Jeudi et Samedi matin.



JOURNAL LITTÉRAIRE POLITIQUE ET COMMERCIAL.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, 7c. insertions 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente 7d

Imprimé et publié par
F. CINGE-MARS
RUE ST. AMABLE

VENTE PAR LE SHERIFF

FIERI FACIAS.
NOTRE SOUVERAINE
DAME LA REINE;
de la cité de Québec, écuyer, en sa capacité de curateur

and all anne very the CENS et RENTES, DROITS
DE LODS et VENTES, DROITS DE BANALITE,
DROIT DE RETRAIT, rents, services and seignioria

W. S. SEWELL, Sheriff.
Sheriff's Office, 6th March, 1844.
Second published 2 th April 1844.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the
above mentioned FIEF and SEIGNIORY
has been seized and will be sold at the time and

Provided always, that no person except by
of the said Commissioners (to be appointed on
the Governor of the Province for the purposes in

W. S. SEWELL, Sheri.

PAPIER A BON MARCHÉ.

LES Sous-signés viennent de recevoir un
supplément étendu de PAPIERS écrivain, et
fin PORT, FOOLSCAP et POTT uni et rayé à

LIVRES de COMPTES, tel que : Grand-
Livres, Livres d'entree, Livres Jour-
nalières et de Comptes, etc. etc.

PAPETERIES DE GOUT.

VENDEUR, en grande variété, par 1 s Sous-
signés, comprennent : Papiers à Dessins
Bristol Baril, Papier à Crayon, Crayons à Des-
sein, Peintures à Pe-u, (de Paris et de Londres

Une collection étendue d'IMAGES du
premier goût de la Coupe des Etudes Juliens,
Colorées, Lithographie &c. &c. &c.

LE sous-signé venant de recevoir de Londres
un assortiment complet d'OUTILS, pour
RELIURE, informe très respectueusement

O. BEAUCHEMIN,
Rue Notre Dame, No. 4.

LE MEUNIER DE SANS-SOUCI.

L'homme est, dans ses écarts, un étrange
problème.
Qui de nous, en tout tems, est fidèle à soi-
même ?
Le commun caractère est de n'en point
avoir ;
Le matin incrédule, on est dévot le soir.

MELANGES.

Souvenirs de la Pologne en 1825.

Varsovie. Les mines de sel
de Wieliczka.
A peine êtes-vous entré dans une ville
de Pologne, que votre voiture est entourée
d'une multitude de juifs, qui s'annoncent
en différentes langues ju- qu'à ce qu'il sa-
chent celle que vous parlez ;

Frédéric, un moment par l'humeur emporté :
« Pardieu ! de ton moulin c'est bien être en-
têté !
Je suis bon de vouloir l'engager à le ven-
dre !
Sais-tu que, sans payer, je pourrais bien
le prendre !
Je suis le maître.—Vous ? de prendre mon
moulin ?
Oui, si nous n'avions pas des juges à Ber-
lin.»

MELANGES.

Souvenirs de la Pologne en 1825.

Varsovie. Les mines de sel
de Wieliczka.
A peine êtes-vous entré dans une ville
de Pologne, que votre voiture est entourée
d'une multitude de juifs, qui s'annoncent
en différentes langues ju- qu'à ce qu'il sa-
chent celle que vous parlez ;

La cathédrale tendue de noir, resplendis-
sante de bougies faisait ressortir l'éclat des
riches naves couvertes d'or et de pierreries
était d'un très bel effet.
Les tapis en drap rouge devaient être
donnés au peuple après la cérémonie en
suivant l'antique usage. L'empressement
qu'il mit à s'en saisir, amena une confu-
sion qui faillit devenir une catastrophe.
La couleur rouge est celle qui a toujours
semblé la plus magnifique aux Russes.
Lorsqu'on veut exprimer son admiration,
on se sert de cette exclamation : ô precrace-
! Precrace veut dire rouge.
Toutes les personnes attachées ; à la mu-
sique du grand-duc Constantin, reçurent
une de ces bagues de deuil où se trouvent
tracés une urne funéraire et ces mots :
« Notre ange est au ciel. » C'était la
phrase par laquelle l'impératrice Elisabeth
avait annoncé la mort de son époux à
l'impératrice-mère. (Je conserve précieu-
sement la bague qui rappelle cette époque.)
Une particularité qui fut remarquée pro-
prement le jour où beaucoup d'idées su-
persitives dans ce pays, c'est du cour-
rier expédié par l'empereur avec une lettre
qu'il finissait par ces mots : « Ce cosaque
ne me précèdera que de quelques jours. »
Le Cosaque n'arriva pas, et mourut sur
la route.
La route nous se nbla peu remarquable,
après les capitales du Nord que nous avions
vues, telles que Pétersbourg, Berlin et Mu-
nich. Il y a cependant de belles promena-
des, quelques beaux monuments très mo-
dernes.
Cela me rappelle un mot de la comtes-
se Zamoiska, femme d'esprit et zélée po-
lonaise. Quelqu'un observait que Varsovie
s'était beaucoup embellie depuis le séjour des
Russes.
—Oui, dit-elle. C'est le cadavre de la
Pologne, auquel on a mis du rouge.
Le comte Grabor-ki, dont quelques per-
sonnes se souviennent encore à Paris,
homme aimable et fort inst v'i, nous avait
fait promettre de ne point quitter la Polo-
gne, sans venir à Cracovie, ville intéressante
par l'indépendance qu'elle a toujours
conservée, et curieuse par les souvenirs
dont elle est remplie, et surtout par les
mines de sel. (1)
Il était d'autant plus important pour nous
d'en connaître les détails que le comte avait
promis de nous donner, que ma fille ainée
avait une extrême envie de descendre dans
cet empire des gnomes, et j'espérais que
ce récit la ferait renoncer à ce dangereux
voyage.
Le comte, avec sa grâce ordinaire, em-
pressa de nous satisfaire.—Avant de com-
mencer cette excursion, nous dit-il, on
inscrit chaque personne sur un registre,
précation peu rassurante ; on lui fait met-
tre sur ses vêtements une chemise en toile,
préparée pour préserver de l'impression du
sel et de l'humidité.
Deux conducteurs, tenant des torches
et un bâton ferré, devancent les visiteurs,
au dessous desquels ils sont placés ; on est
tout près les uns des autres, et positive-
ment en face, comme dans une contredan-
se, une très grosse corde est au dessus
de ce puis dont on aperçoit le fond.
On vous fait passer sur une poutre ; il y en
a deux de chaque côté pour retenir les
mains. A mesure qu'une personne est abai-
ssée sur cette balançoire d'une nouvelle
espèce, on la passe avec un croc, au-
dessus du gouffre, jusqu'à ce que quatre
voyageurs soient réunis. Un cheval tour-
né autour d'une meule, avec la plus grosse
corde, qui attache sur sellettes. Les con-
ducteurs, placés sur des sièges sembla-
bles se servent de leur bâton ferré pour main-
tenir l'équilibre.
On éprouve une sensation pénible, lors-
qu'on se sent ainsi lancé au dessus de cet
abîme ; mais, une fois arrivé dans les mi-
nes, c'est un palais merveilleux et digne
d'un conte des Mille-et-une-Nuits. Les
conducteurs, en plaçant leurs tombeaux
derrière eux, font scintiller la lumière sur
les murs de sel, et leur donnent l'aspect du
diamant. Les colonnes, les arceaux, les
chapiteaux, semblent être de rubis, d'eme-
raudes, et de saphirs ; c'est un coup d'œil
rauisant.
On rencontre souvent des gouffres, au
milieu des mines ; si l'on y jette un caillou,
(1) C'est à Wieliczka, village à deux milles de
Cracovie, sur le territoire autrichien, que se
trouvent les mines de sel.

on peut compter jusqu'à dix avant de l'entendre dans l'eau.

Une chose miraculeuse et dont rien ne peut donner une idée, c'est un lac d'eau douce qui se trouve au milieu de ces salines. On le traverse sur un radeau, conduit par des mineurs. Ces hommes pâles, tenant des flambeaux sur le lac, dont l'eau semble entièrement noire, rappellent la fiction du fleuve de l'Achéron.

Une fête fut donnée aux empereurs de Russie et d'Autriche dans ces mines, qui ont 900 pieds de profondeur. C'est sur le lac que fut placé le feu d'artifice. Les fusées les plus élevées n'atteignaient pas le haut de la mine.

La salle du bal était disposée sur une immense rotonde, dont les ornemens en sel, éclairés par des verres de couleurs et des lustres, offraient l'aspect d'un palais de fées. Rien ne peut donner une idée de cette fête, de cette réunion de femmes couvertes de diamans, de fleurs, au milieu d'un salon qui semblait, par ses cristallisations, être décoré des plus riches pierreries: c'était un conte de fées. Ces dames auraient sans doute cru qu'un enchanteur les y avait conduites, si l'on eût pu leur épargner les frayeurs du voyage.

Il faut souvent descendre des escaliers qui se rencontrent si fréquemment dans les salines; car elles sont d'une immense étendue, et vont jusque sous la ville de Cracovie.

La température change, à chaque allée que l'on traverse: ici, un grand froid; plus loin, un air humide. On rencontre des ruisseaux limpides; mais il est impossible de s'y désaltérer; ils ont un goût horrible. L'air qu'on respire en marchant excite une toux qui irrite la poitrine; on en ressent l'influence, longtemps encore après être remonté sur la terre; et les lèvres sont tellement salées, les yeux éprouvent une cuisson si vive, que l'eau douce peut à peine détruire cette sensation désagréable. Une chapelle est placée à l'entrée. Au gauche se trouve l'autel surmonté de la statue de Saint Stanislas; devant cet autel sont le prêtre et ses deux acolytes. Ces objets, taillés dans un bloc de sel, sont d'un effet fort pittoresque.

Les mineurs confectionnent des objets qu'ils vendent aux visiteurs. Ce sont de petits canons ou de chapelets assez adroitement faits. Ces mineurs sont pâles, malades, et n'atteignent jamais un âge avancé, ils retournent cependant chaque jour dans leur demeure; mais les exhalaisons qu'ils respirent ne peuvent manquer d'abréger leur existence.

Mme FUSIL,

Auteur des Souvenirs d'une Actrice.

(Commerce.)

MEMBRES ELUS POUR LE PROCHAIN PARLEMENT.

Ceux marqués d'un astérisque (*) sont en faveur de l'administration actuelle, (d) douteux.

BAS-CANADA.

- Cité, Montréal G. Moffatt,*
do do C. S. DeBléury.*
Comté de do A. Jobin,
Trois-Rivières M. Ed. Grieve,*
Champlain M. L. Guillet,*
Sherbrooke M. Hale,*
Ottawa, M. D. Papineau, commis-
saire des Terres de la Couronne.*
Missisquoi J. Smith, Proc.-G.*
Deux Montagnes M. W. H. Scott,*
St. Maurice, M. Desaulniers,*
Gaspé, R. Christie,*
Mégantic, Hon. D. Daly,*
Beauharnois Mr. Colville,*
Sherbrooke, Cm. Mr. Brooks,*
Stanstead Mr. McConnell,*
Shefford Dr. Foster,*
Chamby M. L. Lacoste, [d.]
Rouville M. T. Franchère, [d.]
Drummond Mr. Watts, [d.]
Comté de do P. C. Chauveau,
Leinster M. J. Dewitt,
Verchères M. J. Leslie
Yamaska Dr. L. Rousseau,
Cité de Québec M. T. C. Aylwin,
do do M. J. Chabot,
Terrebonne L. H. Lafontaine,
Richelieu Dr. Nelson,
Huntingdon B. H. Lemoine,
Lotbinière, Jos. Laurin,
Vaudreuil, J. P. Lanthier,
Nicolet, P. A. Méthot,
Kamouraska, A. Berthelot,
L'Islet, Dr. Taché,
Portneuf L. T. Drummond,
Rimouski L. Bertrand,
Bellechasse }
Saguenay } Hon. A. N. Morin,
Dorchester Mr. Taschereau,
St. Hyacinthe Dr. Bouthillier,
Berthier D. M. Armstrong,
Montmorenci Jos. Cauchon,
Bonaventure, M. J. Le Boutillier.

HAUT-CANADA.

- Toronto, Cité M. Sherwood,*
do do M. G. Sherwood,*
Brockville M. G. Sherwood,*
Russell M. Petrie,*
Kingston M. MacDonald,*
Cornwall M. R. McDonnell,*
Prescott M. Stewart,*
Hamilton, Sir Allan MacNab,*
Hastings, M. Murney,*

- Bytown, Wm. Stewart,*
Leeds O. R. Gowen,*
Middlesex Mr. Ermatinger,*
Riding N. Mr. Myers,*
Riding S. Mr. Hall,*
Dundas G. MacDonald,*
Frontenack Mr. Smith,*
Oxford Mr. Riddell,*
Niagara Mr. Dickson,*
Grenville Mr. Jessup,*
R. de Lincoln Mr. Cummings,*
Durham J. T. Williams,*
Carleton J. Johnson,*
Halton, Est Mr. Chalmers,*
Huron Dr. Dunlop,*
N.R. de Lincoln Mr. Merritt,
Lanark Mr. Cameron,
4e R. de York Hon. R. Baldwin,
Lennox et Addington Mr. Seymour,*
2e R. de York Mr. Duggan,*
London, Ville Mr. Lawrason,*
Prince Edward Mr. Roblin,*
Simcoe W. B. Robinson,*
Halton, Ouest J. Webster,*
Wentworth Dr. Smith, [d.]
Kent Harrison, [d.]
Essex Col. Prince, [d.]
1e R. de York J. H. Price,
3e R. de York C. Small,
Haldimand Mr. Thompson,
Stormont D. McDonald,
Glengary S. MacDonald,
Norfolk Dr. Powell,
45 Ministériels, 31 ex-ministériels et 5 douteux.

L'Aurore des Canadas

MONTREAL.

JEUDI 29 NOVEMBRE 1844.

NOUVELLES D'EUROPE.— Le steamship Britanna, Capt. Hewett, arrivé à Boston, vendredi dernier, le 22 du courant à 7 h. P. M. après seize jours et dix heures et demi de traversée de Liverpool, pendant laquelle il endura de fortes tempêtes. Les passagers firent cadeau d'une médaille au Capt. en témoignage de sa belle, courageuse et attentive conduite pendant toute la traversée.

Les nouvelles apportées par cet arrivage n'ont rien de très important. Mr. Arago a fait la prédiction que l'hiver qui commencera un des plus froids que nous avons eus depuis plusieurs années.

Sr Wm. Nott est dangereusement malade à Carmarthen, Macready arrivé en Angleterre dans le Caledonia est aussitôt reparti pour Paris accompagné de Mlle. H. Faucet et des meilleurs talens tragiques d'Angleterre, pour donner ses représentations à la métropole française sous le patronage de Louis Philippe.

Les papiers de Paris annoncent que la France prend des mesures pour abolir l'esclavage dans ses colonies. Le gouverneur de l'île Bourbon en ouvrant son Conseil Colonial, en mai dernier, fit la même annonce.

Les nouvelles des Indes et de Chine apportées par la maille continentale se réduisent à une bataille dans les premières entre Ackbar Khan et Abdool Samund dans laquelle on avait déployé beaucoup de valeur de part et d'autre. La perte du côté des Cabrules était de 3,000 et de 5,000 de l'autre, indépendamment des prisonniers. En Chine les anglais et les Américains des Factoreries avait été attaqué à deux reprises par les indigènes, mais s'étaient défendus de manière à ne pas se laisser trop maltraiter. Les consuls anglais et américains s'étaient adressés aux autorités Chinoises.

A Alger il y avait eu un terrible engagement entre les troupes française et les Kabyles dans lequel les premiers avaient perdu 50 à 60 hommes et les autres 600. Les français étaient commandés par le Général Comman, les blessés français s'élevèrent à 150.

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS.— On se rappelle avec quelle audace le PILOT et la MINERVE ont toujours nié l'assertion que nous avons faite en compagnie de plusieurs autres journaux de l'intervention des journaliers du Canal de Lachine dans l'élection de Montréal, du mois d'avril dernier. Il est même encore des gens de leur parti qui osent nier l'intervention de ces gens, en face même des aveux faits par les organes de ce même parti, comme si l'opiniâtreté à nier des faits pouvait en détruire la réalité. Eh bien, nous devons une fois de plus, mettre sous les yeux du public l'article même dans lequel le PILOT avoue qu'il a trompé ses lecteurs, en confessant comme il le fait aujourd'hui, qu'en effet ses amis, les journaliers du Canal

intervinrent dans l'élection du mois d'avril dernier; et puis nous ferons suivre l'article du PILOT des réflexions que cet écrit a suggérées au QUEBEC GAZETTE, parce qu'elles expriment des sentimens qui sont les nôtres et qui nous ne rendrions pas avec la même force que leur auteur. Après l'aveu fait par le PILOT, peut-être les gens de bonne foi de son parti ouvriront-ils les yeux, et conviendront que les autorités étaient justifiables de faire tout ce qui dépendait d'elles pour prévenir le retour d'une pareille intervention. On ne pourra non plus s'empêcher de voir tout ce qu'il y avait de coupable dans les menées du parti Drummond, dans le tems, en faisant venir ces étrangers dans le sein de la ville, quand ce parti prétendait qu'il avait la très grande majorité. C'était donc pour le plaisir de faire massacrer ses adversaires qu'il les introduisait ainsi au milieu de la lutte électorale; mais le résultat de la nouvelle élection, qui fut on ne peut plus libre, fait voir, au contraire, que c'était pour emporter la majorité d'assaut et par violence qu'il s'était étayé de cette bande d'étrangers qui avaient tenu la cité dans un état de terreur pendant deux jours. Qui après cela sera surpris des représailles qui pourraient s'en suivre, quoique, certes, nous serions loin de les justifier? Mais qui sera coupable de toutes les conséquences qui menacent d'en dériver encore dans nos prochaines élections municipales!...

Commençons d'abord par citer les paroles du PILOT.

(Du 20 nov. 1844.)

« Le MORNING CORRIER, dit le PILOT, nous pose les questions suivantes auxquelles nous ne pouvons avoir d'objections de répondre:—

—Le parti radical a-t-il ou non fait venir à Montréal un grand corps des journaliers du Canal à l'élection Molson?—

—Ces journaliers du Canal ont-ils ou non obstrué les polls et empêché le parti opposé de voter?—

« Quand le parti des panses de sang fit venir M. Molson leur Candidat, continue le PILOT, avec la détermination de l'éliminer par la violence; quand il fit les préparations ouvertes pour accomplir leur dessein, comme il avait déjà souvent fait auparavant dans la cité de Montréal, et comme il l'avait fait à Terrebonne et à St. Laurent en 1841; quand, disons-nous, des bandes de misérables furent organisées pour violer la franchise électorale des citoyens de Montréal, il devint nécessaire à ces derniers d'adopter des mesures de défense. Les journaliers du Canal, comme le COURIER les appelle, vinrent spontanément de différentes places dans le rayon de deux milles autour de la cité par sympathie pour leurs compatriotes, et tant que l'on décida des élections de Montréal par la loi du bâton et non par les votes des citoyens, ils continuèrent probablement de le faire.

Nous n'avons jamais nié que les polls furent obstrués. Le parti des panses de sang fut une fois en sa vie égaré par ses propres armes, mais il n'a aucune bonne raison de se plaindre, car plusieurs de ses membres ont cent fois admis qu'une très grande majorité était en faveur de M. Drummond.»

Lecteurs, vous avez remarqué que le PILOT dit sans rougir qu'il n'a jamais nié l'intervention de ses amis du Canal, ni que les polls ont été obstrués dans l'élection d'avril dernier par ses mêmes amis du Canal? Eh bien, nous sommes sûr que la MINERVE est prêt d'en jurer autant. Ce pendant lisez ces deux journaux publiés dans le mois qui suivit cette élection, et vous verrez quelle bonne foi, quelle vérité distinguent cette presse inqualifiable qui niera au besoin l'existence des Irlandais du Canal, si cette dénégation peut un autre jour servir les vues de son parti, de ceux qui la soutiennent, et pour complaire à son patron et rédacteur en chef L. H. Lafontaine.

Maintenant nous citerons les sages observations du QUEBEC GAZETTE qui ne pourront manquer d'être goûtées de tous les bons esprits, de tous ceux qui ne sont pas morts aux sentimens de la morale et de la justice. Voici comment il s'exprime à propos de l'ineffable article du PILOT qui contient les aveux et admissions que nous venons de citer à l'admiration de nos lecteurs.

« On verra par un extrait du PILOT, qu'il reconnaît l'intervention des journaliers du Canal pour obstruer les polls et la franchise électorale à l'élection de M. Drummond le printemps dernier. Nous donnons l'extrait entier, sans adopter son langage injurieux. L'essai de justifier cette intervention par les méfaits réels ou suppo-

sés de l'autre parti. C'est ainsi que la cause de la loi et du droit est sacrifiée par ceux mêmes qui font profession d'être les amis du peuple; que l'on plaide le mal en justification du mal, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'autre loi que la force, ou la destruction du gouvernement libre, de la sûreté des personnes et des propriétés.

« Les admissions du PILOT sont précieuses. On se souviendra que son éditeur reconnu est un des Conseillers Exécutifs qui ont résigné. Il est maintenant leur PILOTE et leur organe. Dans un autre extrait du même papier du 22, inséré dans la Gazette d'aujourd'hui, il admet, indirectement au moins, que l'influence fut employée contre M. Cuviller, l'ex-orateur, par le parti libéral, qui, comme de raison, veut dire les ex-ministres eux-mêmes. Le caractère de leur libéralité peut être apprécié, par le fait qu'ils ont fait tous leurs efforts, personnellement et par leur influence, pour exclure de la Représentation toute personne qui n'entendait pas le "gouvernement responsable" comme ils l'entendent eux-mêmes. C'était probablement cet esprit libéral qui mena un de leurs membres, un ci-devant Conseiller Exécutif de la Couronne Britannique en cette Province, à St. Ours, s'exhiber sur le husting pour supporter l'individu qui le premier arbora l'étendard de la rébellion en Canada en 1837, et fut cause de cette déplorable perte de vies, dans cette époque si fatale à la province, quand cet esprit libéral, avec lequel les ci-devant Conseillers semblent s'être identifiés, était en parfaite opération.»

Il faut avouer que le doyen de la presse n'a pas tort de tonner contre les projets évidens du PILOT et de sa suite, et que tous ceux qui ont à cœur le salut de leur pays sont justifiables de faire écho à ses alarmes. Nous sommes dans un tems où le saint nom de la liberté est employé pour autoriser la proscription contre tous ceux qui veulent réclamer pour eux le droit de discussion. Le CANADIEN et les MELANGES RELIGIEUX viennent d'être déclarés traitres à la patrie pour avoir osé prêcher le sublime sentiment de la conciliation, et l'AURORE est depuis longtemps vouée à la dernière des destinées parce qu'elle n'a pas voulu passer sous les fourches caudines de M. Lafontaine qui ne cesse de fulminer contre elle dans la MINERVE à qui un autre pensionnaire du gouvernement a porté l'autre jour une de nos correspondances de Kingston pour défendre une loi qu'il affecte tout particulièrement, on devine assez pourquoi. Mais à propos de cette correspondance, nous devons donner un mot d'explication pour faire voir que son auteur n'est pas aussi indigne de la confiance de de toutes les honnêtes gens que la MINERVE a l'obligeance de le dire.

Quand ce bill si longtemps promis et si tardivement arrivé fut apporté en chambre, l'auteur de la correspondance en question fut un des premiers à communiquer à ses amis l'objection qu'il regardait comme fatale au bill. M. Moir, fit une assemblée d'un bon nombre de membres auxquels il soumit son bill en les conjurant, comme le ministère le fit en chambre, d'accepter la clause de taxation forcée. L'auteur de la correspondance de Kingston publiée dans la Minerve craignant de perdre toute la mesure, aimait mieux comme pis-aller l'accepter telle qu'elle et voilà pourquoi il écrivit cette correspondance qu'on reproduit comme un reproche quand il n'avait fait que servir les vues d'une majorité ministérielle apparente qui tenait, comme on sait à toutes ses créations. Mais il paraît que la Minerve n'a pas lu toute l'adresse de l'ex-membre d'Yamaska, puisqu'elle ne s'attache qu'à une seule de ses réclamations. Elle saute à pieds joints pardessus les cinq autres chefs d'accusation que cette adresse contient, parce que sans doute elle ne sait trop qu'y répondre. Mais nous la supplions de revenir à la charge et de défendre ses soldats des autres accusations tout aussi graves, si non d'avantages, qui s'y trouvent. Cela vaudrait tout au moins des injures auxquelles personne ne peut plus être sensible depuis qu'on connaît la source d'où elles partent.

La production qu'on va lire n'est pas nouvelle; elle a paru depuis six mois déjà. Nous pensons néanmoins qu'on nous saura gré de lui donner de nouveau place dans l'Aurore. Les considérations qu'elle renferme ne peuvent manquer d'être plus frappantes aujourd'hui qu'à l'époque de la première publication. D'ailleurs les idées comme les sentimens doivent avoir nécessairement plus de calme aujourd'hui qu' alors.

Du reste il est juste d'observer, qui à

l'exception de quelques phrases retranchées comme de corrections légères on ne s'est permis d'ajouter que l'épigraphie.

« Il n'est de véritables amis de leur pays que ceux qui, chérissant la vérité, marchent avec courage le voile des apparences; et il n'est non plus de grands peuples que ceux qui souffrant qu'on la leur dise, marchent avec constance à la jouir de ce flambeau.»

(Correspondance de l'Aurore) 31 déc. 1844.

Article Communiqué.

A nous la victoire! Quel bonheur! Il était bien temps d'en finir. Après des tentatives inutilement répétées pendant tant d'années pour la culbuter sans retour; et voilà tombé pour ne se relever jamais. Ce qui me flatte d'avantage dans cette victoire aujourd'hui, c'est qu'il est calé pour toujours.

Telles sont entre beaucoup d'autres analogues, de certains meneurs, les glorieuses effusions de joie relatives à Mr. D. B. Viger lorsqu'ils ont vu la tournure que prenait l'élection de Montréal.

Au commencement de décembre qui pourrait s'être imaginé qu'il ne s'agissait que d'une rivalité de personnes; et que sa défaite, le triomphe de M. Lafontaine fut le véritable, même l'unique but que l'on se proposait d'atteindre, lorsqu'on soulève contre le premier les passions les plus violentes en portant d'abord contre lui l'accusation calomnieuse d'avoir voté contre le gouvernement responsable?

Qui pourrait ne pas voir, sans regret pour l'honneur de son pays, cette foule de questions d'une importance vitale, présentées comme soulevées par la résignation des Ministres, réduits en dernière analyse, à la prétention de forcer le gouverneur à replacer M. Lafontaine dans des fonctions qu'il a laissées de son choix, pour écarter Mr. Viger qui, lui-même en se chargeant de les remplir, a subi la loi de la nécessité contre le gouverneur, en lui donnant sa confiance, lorsque ses conseillers l'abandonnaient.

Quelle idée que celle que l'agitation qui règne en ce moment dans toute la province n'est pour objet que la réinstallation de M. Lafontaine?

Telle est l'élevation des sentimens, la grandeur des vues d'hommes qui regarderaient comme une injure de mettre au jour le plus léger doute sur l'étendue de leurs lumières, sur la profondeur de leurs connaissances en fait de morale publique, de politique et de gouvernement.

Tels étaient donc les véritables motifs de leur langage outragé d'abord, ensuite de ces vacillations, plus tard de ces ménagemens cauteleux pour ne pas froisser d'anciennes affections pour Mr. Viger que ses detracteurs, enfin prenant courage, ont pu peindre sous ses traits d'un vieillard imbécile dont les productions n'étaient pas même intelligibles.

Quelles manœuvres que celles par lesquelles il est devenu possible, à ce sujet, d'éguer l'opinion d'un si grand nombre d'hommes honnêtes dans Montréal! Ce qui peut fournir matière à des réflexions profondes; c'est qu'on peut retrouver, dans les Nos. de la Gazette de Montréal, du mois de Décembre 1811, des productions de la même nature et du même style que celles que nous voyons cette année briller dans la Minerve, pour rendre compte d'une élection qui venait de se terminer par la défaite d'un candidat pour lequel Mr. Viger s'intéressait. Dans la Gazette d'alors on parlait de même de la foule innombrable qui célébraient cette victoire remportée sur une cabale hypocrite, fière d'un despotisme héréditaire mais qu'on venait d'abattre pour toujours: C'était le triomphe du patriotisme sur l'ignorance, obtenu par une immense majorité d'Electeurs, à la suite d'une lutte opiniâtre dans laquelle il n'y avait eu qu'un petit défilé à quelque distance du Poll.

Il est vrai de dire que dans l'espace de quelques jours les meneurs d'alors avaient manufacturé, pour la circonstance, on ne sait combien de centaines d'Electeurs, qui n'auraient pas même pu les faire triompher dans la force brutale à laquelle ils eurent recours comme on vient de le faire à Montréal. Cependant suivant les journaux de l'époque, comme aujourd'hui suivant la Minerve et le Pilot, l'élection s'était faite en pleine liberté, sans l'ombre de violences!

Que dire en voyant qu'à cinq d'entre les six Polls tenus dans Montréal, les députés respectifs de l'officier-rapporteur se sont vus forcés, l'un sans même ajourner, de lui-même le Poll fermé par les journaliers du canal aux voix de Mr. Molson: quatre autres respectivement de l'ajourner, pour une ou deux heures jusqu'au lendemain, comme d'habitude, et de faire intervenir la force armée? Quel calme! quelle paix! quelle liberté dans l'élection! Que dire en voyant le traitement subi par l'un des députés de l'officier-rapporteur dont les journaliers du Canal se sont permis d'arracher l'épée qu'ils ont brisée, quand lui-même a couru le risque de perdre la vie par les mains de ces furieux, qui l'ont frappé renversé, traîné dans la poussière devant le Poll même dans

lequel il était de son devoir de faire régner l'ordre en vertu de l'autorité que les lois lui confèrent.

Forcé par la religion du serment, qu'une mi- sérable exception de forme digne du plus profond dédain.

Province du Canada. } District de Montréal. } BANQUEROUTE. LUTHER TEMPLE, de la Cité de Montréal,

Avis important aux Abonnés de l'Echo des Feuilletons. NOS Abonnés recevront aujourd'hui la 12e Livraison qui comble la 4e année de l'ECHO des FEUILLETONS.

L'ENREGISTREMENT. BUREAU D'ENREGISTREMENT POUR LE COMTE DE Saint-Maurice, Trois-Rivières, le 5 Oct. 1844.

(1) Dyer avait été laissé non seulement nud, mais sans connaissance par suite des coups qu'il avait reçus.

En cette ville, le 20 du courant, par Messire Fay, M. Anthime Malette, à Dile Eugénie Mercile, tous deux de cette ville.

UN MAITRE capable de produire de bon certificats et d'enseigner grammaticale- ment le Français et l'Anglais trouvera une situation avantageuse à la Pointe au Tremble.

EMPLACEMENTS A VENDRE SUR LE CHEMIN MILITAIRE (anciennes courses) A CONSISTANT. Les dits lots sont avantageusement situés pour des MÉCANIQUES, &c.

UN JEUNE GENTILHOMME récemment arrivé d'Angleterre, qui a une situation de Gouverneur, désire demeurer dans une FAMILLE RESPECTABLE CANADIENNE, où la Langue Française est exclusivement parlée.

La correspondance de ce journal nous a été adressée par un monsieur du Haut-Canada...

(A M. le Rédacteur de l'Aurore des Canadas.)

MONSIEUR,

Y a-t-il aucune nécessité de quelque argument pour maintenir cette position? Mais voyez donc depuis que le bon et vénérable Sir Cns. METCALFE a dit de sa haute position...

Et voilà encore qu'au milieu de toute la malice, de toutes les calomnies qui ont assaillies Son Excellence, et l'hon. M. Viger, ces deux appuis de la constitution...

Le nom de TORY nous a été accordé par la grâce spéciale de nos ennemis, et ce nom, selon leur opinion, est l'indice assuré d'une haine féroce contre la liberté civile.

Nous avons ainsi dissipé les illusions qui existaient longtemps au sujet des sentiments du peuple du Bas-Canada. Voyons ce qui a été dit de l'autre côté concernant le Haut-Canada.

Le nom de TORY nous a été accordé par la grâce spéciale de nos ennemis, et ce nom, selon leur opinion, est l'indice assuré d'une haine féroce contre la liberté civile.

Y a-t-il de plus noble, de plus sainte cause qu'un PATRIOTE peut poursuivre, que celle de conserver en même temps les libertés de sa patrie, et l'anarchie de la discorde civile en soutenant les privilèges, bien connus du trône?

responsabilité, il a agi de telle manière que sa conduite a été unanimement approuvée par le Parlement Imperial! Bien! M. Viger, croyant que ces actes du feu ministre, n'étaient pas acceptables au peuple de cette colonie, les a remplacés. Bien, encore, le peuple par ses représentants est prêt à le soutenir.

Mais voilà les mensonges infâmes, inouïs, que Hincks vous a dit sur le sujet du Haut-Canada. Les "Conservatives," disaient-ils, n'ont aucun pouvoir, leur nombre est trop petit, à peine peuvent-ils parvenir about d'envoyer sept représentants au Parlement!

Frères du Bas-Canada, notre cause est juste, c'est l'Angleterre avant les Etats-Unis! C'est l'union de nos intérêts avant la guerre civile. C'est la paix avant l'anarchie!

Un moment, réfléchissez sur la course dans laquelle votre opposition au gouvernement général sans doute vous forcera. Vous perdriez tout l'appui, tout le patronage qu'un gouvernement paternel et reconnaissant pouvait mettre entre vos mains.

Vous ne le ferez pas! Le bon sens, le jugement, vous apprendra que bien que vous étiez les amis de M. Lafontaine, vous avez été plus longtemps encore les amis du vénérable patriote Mr. Viger.

Le jugement, vous apprendra que bien que vous étiez les amis de M. Lafontaine, vous avez été plus longtemps encore les amis du vénérable patriote Mr. Viger. Que son nom toujours respecté, et avec raison, parmi les bons canadiens, lorsqu'il s'agit de l'entendre combattre pour vos droits et vos privilèges, ne perdra pas de respect quand il dit: "Mes amis, mes compatriotes, vous avez le pouvoir, méitez-le, usiez-le avec modération, ne perdez pas votre propre estime."

Y a-t-il de plus noble, de plus sainte cause qu'un PATRIOTE peut poursuivre, que celle de conserver en même temps les libertés de sa patrie, et l'anarchie de la discorde civile en soutenant les privilèges, bien connus du trône?

Nous disant sans force, sans ombres. Nous vous tendons la main, en disant, vous nous avez tirés de la fange. Soyons fiers, soyons unis!

Il faut, Mr. l'Éditeur que je vous prie pardon, pour que je vous aie envoyé cette lettre démesurément longue.

Le nom facticieux sous lequel je l'ai écrite, (Je le dis sans vanité) est assez bien connu dans les journaux du Haut-Canada. Souvent j'ai déclaré mes opinions dans ces journaux.

Mais quand j'ai vu M. Viger dans le feu parlement, l'avoir eu courage de nos droits constitutionnels, quand je l'ai entendu s'expliquer sur la loi constitutionnelle d'Angleterre, avec tant de sagesse, et de fermeté, j'ai aperçu que j'avais fait un grand erreur, et que j'avais fait tort, du moins, à lui.

Le seul regret que j'éprouve à présent est que je n'ai pas le pouvoir de m'exprimer en français aussi bien que je le veux.

Croyez moi, monsieur, Votre très obéissant, Serviteur, CLAUD HALCRO; Un Anglo-Canadien du Haut-Canada.

L'ART D'ETERNUER.—De nos jours la philosophie a fait de grands progrès. Il y a des gens qui tâtent le pouls aux guillotinés dans un intérêt social, et qui passent leurs nuits à décrire l'influence des pluies sur la vie humaine.

Le domestique.—On paie les gens quand on les renvoie.

Le juge.—Pourquoi vous renvoie-t-on? Le domestique éternuant.—Aché!..... parce que j'éternue.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

Le domestique.—Aché!..... Il n'est pas défendu d'être enrhumé.

quelqu'un qui a l'habitude de coucher dehors, bon, on peut lui chercher noise pour une nuit à la belle étoile, vu que ça peut l'enrhumer ou lui procurer une fluxion d'estomach! mais moi, que j'ai été chiffonnier dans mon bon temps, et que j'ai passé la plupart de mes nuits à crocheter des tas, dans tous les coins des rues, je peux dire que mon vrai domicile, c'est le coin d'une borne.

—Avez-vous des ressources? —J'en ai eu beaucoup dans mon temps. J'étais, sans me flatter, une jolie fille avant d'être veuve Miron.

—Il y a bien quatre ou cinq mois, sitôt qu'il ne gèle plus, j'économise ma chambre.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

—Il faut travailler. —Et quand on n'a pas de travail? J'ai pas d'assez bons yeux pour aller au tas.....

—Vous êtes aussi prévenue de mendicité! —Ah bien! quand on a pas le sou, qu'est-ce qu'il faut donc faire?

Adresse des affaires Dans cette liste, on publie les Adresses de raison de cinq chelins pour la première ligne et 2s. 6d. pour chaque ligne suivante pour l'année, payable d'avance

J. HOMIER. MARCHAND TAILLEUR. Grande Rue du Faubourg St. Laurent, à constamment en main un assortiment de drap Ca-simire, Vestes, et patron de Vestes à des prix très réduits.

6 Avril 1843.—j—140.

Dr PAPINEAU Rue Craig, No. 41, près l'encoignure de la Rue St-Laurent.

LE DR. CARTER, EDIMBOURG ET PA. Pourra être consulté privément à sa résidence No. 81 Rue Craig tous les soirs depuis 7 à 10 h.

A. N. GOUIN, AVOCAT. Rue St. Vincent, No. 24.

T. J. J. LORANGER, AVOCAT. Rue St. Vincent No. 24, étage supérieur.

G. JOSEPH, AVOCAT. No. 35, Petite rue St. Jacques. 21 Oct. 1843.

L. A. OLIVIER, Avocat. Rue Sainte-Therese, 25 mars 1844.—y—ls.

GEORGE BOUCHERVILLE, AVOCAT. AU BAS DU CHAMP DE MARS ET DE LA RUE ST. GABRIEL. 23. Rue Craig, Montréal.

EDMOND CLEMENT, N. P. Bureau avec celui de L. S. Martin, Ecu. er. N. P. Rue Notre Dame No. 205. Montréal 7 Mai 1844.

JOHN McDONELL, AVOCAT. Coins des rues St. Vincent et St. Amable, Vis-à-vis le Bureau de C. S. Cherrier, Ecuier, Avocat. l-m.

CHAPLEAU ET LAMOTHE. RELIEURS. Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de Mrs. J. STARR et Cie et LOUIS FERRAULT. Montréal 5 Mars 1844.

R. S. M. BOUCHETTE, AVOCAT. No. 8 Rue St. Vincent. 17 août 1843

E. LAMARCHE. MARCHAND TAILLEUR, Faubourg Québec, Rue Mantua No. 45.

LE DR. GUERIN. A FIXE SON OFFICE A L'ENTREE DE LA Grande Rue du faubourg Québec PORTE VOISINE DU No. 44.

A. MONTREUIL. BUREAU DE NOTAIRE. Rue Ste. Marie. DEMEURE, RUE GRANT, FAUBOURG DE QUÉBEC. 14 Oct. 1844

CANE, MACFARLANE & BROWNE, D'ÉPITE ARPENTEURS PROVINCIAUX INGÉNIEURS CIVILS ET ARCHITECTES, Bureau 5, rue St. François Xavier. N. B. Ouvrages des Artisans mesuré et évalué 28 Mai 1844.

DR. J. EMERY CODERRE Rue Ste. Thérèse en face de la petite rue St. Denis, vis-à-vis les Magasins de MM. Prévost et Brazeau, rue St. Paul. 52

DR. C. A. REGNAULT. Médecin et Chirurgien Français, DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS. Licencié en Angleterre et en Canada, Mai-on neuve de Mr. de CHANTAL. Coin des rues Craig et St. Urbain, en face l'Eglise Paroissiale.

C. C. SPENARD, N. P. Petite rue St. Jacques. Vis-à-vis le Bureau de l'hon. La Fontaine

BRASSERIE CANADIENNE. BIÈRE PURE, AILE FORTE, au gallon, 10d. en douzaine, 3s.

ADOLPHUS M. HART, Avocat. No. 8, RUE ST. VINCENT.

AVIS. A COMPTER du 20. Oct. courant, les STEAMERS ST-LOUIS et BRITANNIA partent à TROIS heures, P. M. Montréal 17 oct. 1844.—y.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES UN article très supérieur de deux fois la force de l'empois ordinaire; à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1842.

AVIS. A COMPTER du 20. Oct. courant, les STEAMERS ST-LOUIS et BRITANNIA partent à TROIS heures, P. M. Montréal 17 oct. 1844.—y.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES UN article très supérieur de deux fois la force de l'empois ordinaire; à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1842.

AVIS. A COMPTER du 20. Oct. courant, les STEAMERS ST-LOUIS et BRITANNIA partent à TROIS heures, P. M. Montréal 17 oct. 1844.—y.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES UN article très supérieur de deux fois la force de l'empois ordinaire; à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1842.

AVIS. A COMPTER du 20. Oct. courant, les STEAMERS ST-LOUIS et BRITANNIA partent à TROIS heures, P. M. Montréal 17 oct. 1844.—y.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES UN article très supérieur de deux fois la force de l'empois ordinaire; à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1842.

AVIS. A COMPTER du 20. Oct. courant, les STEAMERS ST-LOUIS et BRITANNIA partent à TROIS heures, P. M. Montréal 17 oct. 1844.—y.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES UN article très supérieur de deux fois la force de l'empois ordinaire; à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1842.

AVIS. A COMPTER du 20. Oct. courant, les STEAMERS ST-LOUIS et BRITANNIA partent à TROIS heures, P. M. Montréal 17 oct. 1844.—y.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES UN article très supérieur de deux fois la force de l'empois ordinaire; à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1842.

AVIS. A COMPTER du 20. Oct. courant, les STEAMERS ST-LOUIS et BRITANNIA partent à TROIS heures, P. M. Montréal 17 oct. 1844.—y.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES UN article très supérieur de deux fois la force de l'empois ordinaire; à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1842.

AVIS. A COMPTER du 20. Oct. courant, les STEAMERS ST-LOUIS et BRITANNIA partent à TROIS heures, P. M. Montréal 17 oct. 1844.—y.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES UN article très supérieur de deux fois la force de l'empois ordinaire; à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1842.

AVIS. A COMPTER du 20. Oct. courant, les STEAMERS ST-LOUIS et BRITANNIA partent à TROIS heures, P. M. Montréal 17 oct. 1844.—y.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES UN article très supérieur de deux fois la force de l'empois ordinaire; à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1842.